



compteur électrique partagé

Par **nico2204**, le **04/06/2019** à **17:23**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté en décembre 2018 un studio au 1er étage d'une maison divisé en appartements.rnrnLe vendeur était propriétaire des 2 appartements situé au 1er étage, dont le studio que j'ai acheté et un appartement de 3 pièces qu'il a vendu quelques mois avant le miens.rnrnLors de la vente il m'a été précisé par l'agence immobilière qu'un sous compteur avait été installé (sincèrement je pensais qu'il s'agissait d'un compteur qui me permettait d'être autonome et pas d'un simple système de comptage).rnrnCe n'est qu'après la signature et alors que le nouveau propriétaire de l'appartement voisin était en train de remettre au norme son installation électrique que j'ai appris que ce dernier ayant mis le compteur en son nom, j'étais branché sur son compteur et par conséquent il se trouvait dans l'obligation de me vendre son électricité pour pas que je me retrouve sans.rnrnHeureusement je m'entends bien avec mon voisin qui a l'impression également d'avoir été dupé.rnrnNous avons découvert que le diagnostic électrique qui m'a été remis lors de la vente (le même que mon voisin) a été fait avant que les 2 appartements soit vendu en 2 lots séparés, celui-ci ne faisant pas été du compteur partagé.rnrnJe me retrouve dans l'illégalité car je loue un appartement en meublé sans que le locataire puisse mettre le contrat EDF à son nom.rnrnLe notaire botte en touche en disant ne pas être électricien.rnrnL'ancien propriétaire n'avait-il pas l'obligation de faire installer un second compteur avant de vendre ses 2 appartements en 2 lots séparés ?rnrnLe notaire et/ou l'agent immobilier ne sont-ils pas en partie responsable, ceux-ci n'ayant pas rempli leurs devoirs de conseil ?rnrnQue puis-je faire ?rnrnMerci de vos conseilsrnrnCordialementrnrnNicolas

Par **Nihilscio**, le **04/06/2019** à **17:36**

Bonjour,rnrn rnrnL'agence vous avait informé qu'il y avait un sous-compteur.rnrnLe vendeur

n'avait pas l'obligation de séparer les circuits électriques. Il devait seulement ne pas vous cacher que les circuits n'étaient pas séparés.

L'issue d'un recours contre le vendeur, l'agence et le notaire me semble très incertain.